

Résultats et diplômes BTS

Les résultats

L'organisation des épreuves du BTS est répartie, selon les spécialités, entre les différentes académies. La publication des résultats varie donc en fonction de l'académie organisatrice.

Dans l'académie de Nantes, les **résultats du BTS** sont mis en ligne sur ce site internet de l'académie **dès le soir des délibérations** des jurys. Les résultats sont simultanément affichés dans le centre de délibération de chaque spécialité. Il n'est pas prévu d'affichage dans les centres de formation.

- [Voir la liste des spécialités gérées en dehors de l'Académie de Nantes](#)
- [Voir les résultats du BTS \(spécialités gérées par l'Académie de Nantes\)](#)

Les diplômes

- **Candidats des établissements publics, privés sous contrat, privés hors contrat et des CFA :**
Si vous avez été déclaré admis à votre BTS, les diplômes sont à retirer dans votre établissement d'origine dans le courant du mois d'octobre de l'année d'obtention.
- **Candidats du CNED, candidats individuels :**
A partir du mois d'octobre, vous pouvez suivre la procédure suivante (cliquez sur le lien suivant) : [procédure à suivre pour recevoir son diplôme](#).

Les **relevés de notes** seront expédiés par la Poste à votre domicile, dans la quinzaine qui suit la publication des résultats.

**Veillez à faire des photocopies dès réception de ces documents.
Le diplôme est un document unique.**

Si vous avez obtenu un diplôme à une session antérieure, et si vous n'avez jamais pris possession de votre diplôme, vous devez suivre la procédure suivante (cliquez sur le lien suivant) : [procédure à suivre pour recevoir son diplôme](#).

Attestations de réussite

En cas de perte ou de vol de votre diplôme, une attestation de réussite peut vous être délivrée. Pour en faire la demande, vous devez compléter soigneusement le [formulaire de demande d'attestation de réussite aux examens](#).

Aucun duplicata de diplôme ne peut vous être adressé. En revanche, un duplicata de votre relevé de notes peut vous être délivré. Pour en faire la demande, vous devez compléter soigneusement le [formulaire de demande de relevé de notes](#).

Les photocopies de copies d'examen

Vous pouvez obtenir une photocopie de vos copies sur demande écrite pendant l'année qui suit la notification de votre résultat. Pour en faire la demande, vous devez compléter et retourner [l'imprimé à télécharger](#).

Les dossiers supports des épreuves orales

Vous pouvez récupérer votre dossier professionnel :

- dans les centres de formation pour les candidats scolaires ou de formation continue (du mois de novembre au mois de mai suivant la publication des résultats),

- dans les centres des épreuves orales pour les candidats individuels (du mois de novembre au mois de mai suivant la publication des résultats).

Les livrets scolaires

Vous pouvez récupérer votre dossier professionnel :

- dans les centres de formation pour les candidats scolaires ou de formation continue,
- au Rectorat de Nantes, bureau des BTS pour les candidats individuels.

M.A.J. le 25/11/2019

Dans cette rubrique

- [Inscription](#)
- [Matériel candidat](#)
- [Résultats et diplômes](#)
- [Réglementation](#)
- [Aménagement d'épreuves](#)
- [Questions diverses](#)

À télécharger

[Demande de diplôme de BTS](#)

[Demande de communication des copies](#)

[Demande d'attestation de réussite au BTS](#)

[Demande de duplicata de relevé de notes](#)

Rectorat de Nantes

4, rue de la Houssinière

BP 72616 - 44326 Nantes CEDEX 03

Tél. 02 40 37 37 37